

HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{er} NOVEMBRE 2018

LOCATIONS

TYPE	REMUNERATION
LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	3 mois de loyers HT (TVA au taux en vigueur soit 20 %) Les honoraires seront à la charge, par moitié, du Preneur et du Bailleur, sauf si convention contraire au mandat de location.
LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL	2 mois de loyers HT (TVA au taux en vigueur soit 20 %) Les honoraires seront à la charge, par moitié, du Preneur et du Bailleur, sauf si convention contraire au mandat de location.
LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTES	- 10 €/m ² + 3 €/m ² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée. Partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire. Le montant de ces honoraires est facturé au locataire ET au bailleur, ET par partie. - Frais d'entremise à la charge du Bailleur, montant égal à un demi loyer HC et HT, TVA 20 % en sus

EXPERTISES ET AVIS DE VALEURS

- 1 500 Euros H.T (TVA au taux en vigueur soit 20 %) par lot de propriété (appartements, locaux, terrains, maisons, locaux industriels) ou par tranche de surface de 100 m².
- Indemnité d'Eviction : Base de 1 500 Euros HT (TVA au taux en vigueur soit 20 %).
- Fonds de commerces : Base de 1 500 Euros HT (TVA au taux en vigueur soit 20 %).

Un devis sera établi pour déterminer le montant des honoraires.

Je, soussigné, Monsieur André GARRETA, représentant l'agence André GARRETA IMMOBILIER, sise à ANGLET (64600) 38 bis Boulevard des Plages, carte professionnelle n° 6401 2016 000 009 3017 délivrée le 04 Juillet 2016 par la CCI Bayonne – Pays Basque, atteste par la présente que notre cabinet ne reçoit, ni ne détient, directement ou indirectement, aucun fonds pour le compte de ses clients.

Responsabilité Civile Professionnelle
Police n° 86.181.229
VERSPIEREN SA

8 Avenue du Stade de France – 93218 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{er} NOVEMBRE 2018

VENTES

REMUNERATION

(Pourcentage H.T. appliqué sur le montant de la transaction)
(TVA au taux en vigueur soit 20 %)

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de baux	Fonds de commerces
Jusqu'à 95 000 euros	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
Au-delà de 95 000 euros	5 % HT Soit 6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC

Les honoraires seront à la charge de la partie indiquée sur le mandat de vente ou le mandat de recherche :

- Mandat de vente :

. Fonds de commerce et Droit au bail : Charge Acquéreur
. Habitat : Charge Vendeur

- Mandat de recherche : Charge Acquéreur

André GARRETA IMMOBILIER
38 Bis Boulevard des Plages – 64600 ANGLET

Tel : 05 59 03 47 03
Email : agence@garreta-immobilier.com

Siret : 34162100100070